

Notice d'information
Certificat d'Aptitude Professionnelle
Cosmétique – Parfumerie
Candidats Individuels
SESSION 2021

Arrêté ministériel MENE1817559A du 21 juillet 2018

Remarque : Le dossier professionnel pour l'épreuve EP3 est à remettre à la DEC 9-rectorat, impérativement avant **le lundi 26 avril 2021 délai de rigueur**.

Les candidats recevront ensuite une convocation leur précisant la date et le lieu du déroulement des épreuves EP1 et EP2.

1 – DOCUMENTS A REMETTRE AU SERVICE DES EXAMENS ET CONDITIONS DE PASSAGE DE L'ÉPREUVE

EP3 « Conduite d'un institut de beauté et de bien-être : relation avec la clientèle et vie de l'institut » :

Aucune durée de stage n'est exigée. Toutefois une certaine expérience professionnelle apparaît utile, voire nécessaire pour permettre aux candidats de constituer le dossier prévu support de l'épreuve EP3.

Le candidat doit envoyer son **dossier professionnel**, en 2 exemplaires, au service des examens du rectorat de Lyon avant le **lundi 26 avril 2021**, délai de rigueur. A défaut de ces documents, le candidat ne sera pas autorisé à se présenter à l'épreuve EP3 et obtiendra la note de 0/20.

2 – INFORMATIONS CONCERNANT LE CONTENU DU DOSSIER EP3

Le candidat élabore un dossier correspondant aux activités professionnelles réalisées en entreprise, liées aux compétences suivantes du référentiel :

- C33 : mettre en valeur et promouvoir des produits et des prestations
- C35 : participer à la vie d'un institut de beauté et de bien-être

Caractéristiques et contenus du dossier :

Le dossier est constitué :

- d'une page de garde avec le nom du candidat, le nom du diplôme préparé et l'intitulé de l'épreuve rédigé ainsi : « **EP3 : Conduite d'un institut de beauté et de bien-être - relation avec la clientèle et vie de l'institut** »
- d'une partie de deux pages maximum : présentation d'une ou des entreprises support des PFMP ou de l'expérience professionnelle du candidat (identité, statut et description de l'environnement, typologie de la clientèle, aménagement des locaux, organigramme, présentation des prestations esthétiques),
- d'une partie de trois pages maximum : mise en valeur des produits cosmétiques et/ou des prestations esthétiques : description de techniques de merchandising utilisées dans l'entreprise (vitrine, présentoirs, PLV, aménagement de l'espace vente),
- des attestations des PFMP ou d'activités professionnelles

Conseils de présentation du dossier :

Le dossier doit être dactylographié et comporter 5 pages maximum (sans la page de garde et les annexes), format A4, utilisation du recto seulement, pagination obligatoire.

Taille des polices 11 à 12 pour le corps du texte, les titres peuvent être plus importants.

L'ensemble est paginé et relié (spirale ou baguette).

IMPORTANT : en l'absence du dossier, le candidat n'est pas autorisé à passer l'épreuve EP3. La note de 0/20 est attribuée.

3 – LES LIEUX DE FORMATION OU D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE

- Instituts de beauté
- Parfumeries
- Entreprises de distribution de produits cosmétiques et de produits de parfumerie
- Salons de coiffure (si présence et accompagnement du stage par une esthéticienne diplômée)
- Etablissements de soins de cure de convalescence, de réadaptation
- Centres de bien être
- Centres d'esthétiques spécialisés (épilation, bronzage, beauté des ongles)

4- Référentiel du diplôme

Ce document est disponible sur le site Eduscol : <http://eduscol.education.fr> (rubriques « scolarité et parcours de l'élève – diplômes professionnels »)

Pour des informations complémentaires, vous pouvez vous adresser au :
RECTORAT DE LYON DEC9 94 rue Hénou – BP69571 69244 LYON CEDEX 04
Téléphone : 04 72 80 68 73 ou 04 72 80 68 40 – Courriel : dec9ac-lyon.fr